

RÈGLEMENT DE LA MONTÉE DES ÉTOILES

Article 1 – Organisation

La Montée des Étoiles est organisée par le **Club des Sports Vesubie en collaboration avec le Vesubie Trail Club**.

L'événement se déroule le **dimanche 11 octobre 2026**, avec un départ fixé à **10 h 00**.

Le départ est donné à **Saint-Jean-la-Rivière** et l'arrivée est située à la **Madone d'Utelle**, en empruntant la rue principale du village d'Utelle (rue Masséna).

Article 2 – Disciplines

Les disciplines autorisées sont :

- Trail
- Course à pied
- Cyclisme sur route
- Vélo Tout Terrain à Assistance Électrique (VTAE)
- Vélo électrique
- Ski roue

Article 3 – Parcours

Deux parcours sont proposés selon la discipline pratiquée.

Parcours Route

- Course à pied
- Cyclisme sur route
- Vélo à assistance électrique
- Ski roue

Parcours Chemin

- Trail
- VTAE

Les participants devront respecter le parcours correspondant à leur discipline.

Article 4 – Chronométrage

Deux formules sont proposées.

Avec chronométrage

Le participant devra présenter :

- une licence sportive valide ;
- ou
- un certificat médical autorisant la pratique de la discipline en compétition.

Sans chronométrage

Les participants souhaitant effectuer la montée sans chronométrage devront signer une décharge de responsabilité lors du retrait des dossards.

Tout les départs se feront en mode contre la montre toute les 30 secondes (le temps de départ peut être réduit suivant le nombre de participants)

Article 5 – Conditions de participation

La participation est ouverte aux personnes âgées d'au moins **16 ans**.

Article 6 – Obligations des participants

Chaque participant s'engage à :

- respecter les habitants et les sites traversés
- suivre le parcours balisé
- préserver l'environnement en ne laissant aucun déchet
- informer l'organisation en cas d'abandon

Article 7 – Sécurité

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité.

Il lui appartient de s'assurer que son matériel est en parfait état de fonctionnement et d'adapter son comportement aux conditions rencontrées.

Les consignes données par l'organisation devront être respectées.

Article 8 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Article 9 – Modification ou annulation

Pour des raisons de sécurité, de météo ou de force majeure, l'organisation se réserve le droit :

- de modifier le parcours ;
- de modifier les horaires ;
- d'annuler tout ou partie de l'événement.

Article 10 – Droit à l'image

En participant à l'événement, chaque participant autorise le Club des Sports Vésubie à utiliser gratuitement les photographies et vidéos réalisées pendant la manifestation à des fins de communication.

Article 11 – Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou dommages matériels subis par les participants, ni des accidents résultant du non-respect du présent règlement.

Article 12 – Acceptation du règlement

Toute inscription à **La Montée des Étoiles** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.